



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 12
Absents : 7
Exclus : 00

**Date de
convocation :**
7 juillet 2022

Date d'affichage :
18 juillet 2022

Délibération n° 39
Objet : Autorisation de
signature du marché de
prestations de services
sylvoles pour le
reboisement de 3.96 ha
en forêt communale

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 12 juillet 2022



L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, François BAUDIN, Gilles DANG-HAO, Sébastien REINICHE.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Sylviane DEMAIMAY.

Absents : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT ; Mr David GRESSOT.

0 Procuration :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 septembre 2021, le Conseil municipal a validé l'engagement de l'opération de reboisement de certaines parcelles dans le cadre du plan de relance de l'Etat en faveur de la forêt et autorisé le dépôt de demande de subvention, ainsi que son plan de financement prévisionnel.

La subvention de l'Etat a été notifiée en décembre 2021 à hauteur du montant sollicité soit 80 % du montant prévisionnel des travaux, donc 25 792.75 € sur un montant prévisionnel de dépenses de 33 375 € TTC.

Les montants correspondants ont été inscrits au budget primitif 2022, en dépenses et en recettes.

La consultation des entreprises a été organisée, avec l'assistance de l'ONF ayant une mission d'assistance technique à donneur d'ordres (ATDO) dans ce dossier, du 2 au 30 juin 2022.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement :

- Lot n° 1 : préparation de végétation,
- Lot n° 2 : Fourniture et mise en place des plants.

Une seule offre a été présentée dans les délais pour les 2 lots par l'entreprise de reboisement WADEL à UEBERSTRASS (68), mandataire du groupement WADEL.

Après examen du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux de reboisement du Plan de Relance en forêt communale de BOUROGNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

❖ Décide de retenir les offres suivantes :

➤ **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation :

- Entreprise retenue : GROUPEMENT WADEL (SCA PÉPINIÈRES + SARL REBOISEMENT)
- Pour un montant de 11 397,40 € HT soit 12 537,14 € TTC

➤ **Pour le lot 2** : travaux de plantation et dégagement :

- Entreprise retenue : entreprise GROUPEMENT WADEL (SCA PÉPINIÈRES + SARL REBOISEMENT)
- Pour un montant de 27 856,10 € HT soit 30 641,71 € TTC,

❖ Prévoit d'inscrire les crédits supplémentaires à hauteur de 9 804 € TTC au budget 2022,

❖ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier à l'entreprise GROUPEMENT WADEL (SCA PEPINIERES et SARL REBOISEMENT) qu'elle est retenue pour réaliser les travaux des lots n° 1 et 2, ainsi que pour signer tout document et acte relatif à ce marché.



- ❖ Demande à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de service de démarrage des travaux et les bons de commande relatifs à l'exécution du marché.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 juillet 2022

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOURGNE' at the top and '10 rue de Belfort' at the bottom, with a central emblem.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 
ID : 090-219000171-20220712-39_2022-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 12
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
7 juillet 2022

Date d'affichage :
18 juillet 2022

Délibération n° 40
Objet : Autorisation de
signature du marché de
fourniture de repas en
liaison froide pour la
restauration scolaire et
l'accueil de loisirs

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 12 juillet 2022



L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, François BAUDIN, Gilles DANG-HAO, Sébastien REINICHE.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Sylviane DEMAIMAY.

Absents : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT ; Mr David GRESSOT.

0 Procuration :

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 
ID : 090-219000171-20220712-40_2022-DE

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat de fourniture de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs des mercredis et vacances, conclu avec la Cuisine d'Uzel, arrive à échéance au 31 août 2022.

Par suite, une consultation a été organisée suivant une procédure adaptée et une publicité formalisée au BOAMP en date du 17 juin 2022, reposant sur les choix suivants :

- accord-cadre d'un montant maximum de 120 000 € HT sur 3 ans, en cas de reconduction chaque année ;
- la durée initiale du contrat est d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022, reconductible 2 fois maximum ;
- l'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande, correspondant au nombre de repas à commander hebdomadairement pour la restauration scolaire, les mercredis et le centre de

- loisirs des vacances (tranche des 3-11 ans uniquement) ;
- le nombre de repas estimatif par an a été fixé à 9 500, répartis entre des repas maternelle, élémentaire et adultes, correspondant à des grammages différents ;
 - l'offre de repas demandée repose sur 5 composantes : 1 entrée, 1 plat protidique, 1 légume vert et/ou féculents, 1 laitage, 1 dessert (pain non compris).

Tous les besoins et règles de fonctionnement attendues par la Collectivité sont précisés dans le Cahier des clauses techniques particulières, accepté par l'entreprise.

3 offres ont été réceptionnées dans les délais pour ce marché unique et toutes étaient conformes.

L'analyse des offres a été effectuée au regard des critères pondérés fixés au règlement de la consultation, soit 60 % sur la valeur technique et 40 % sur le prix.

Le résultat de l'analyse conduit au classement des offres suivant :

ENTREPRISES	PRIX SUR 40		VALEUR TECHNIQUE SUR 60	NOTE TOTALE	CLASSEMENT GENERAL
	(par ordre d'arrivée des plis dématérialisés)	PRIX HT estimatif sur une base de 9500 repas/an (voir BPU-DE)	Note sur 40	Note sur 60	
COMPASS GROUPE (Cuisine Estredia)	31 838.50	40	47.5	87.5	2
LA CUISINE D'UZEL	34 016.50	37.4	56	93.4	1
API RESTAURATION	32 701.00	38.9	34.5	73.4	3

Après analyse, l'offre la mieux-disante est présentée par la Cuisine d'Uzel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la Cuisine d'Uzel comme la mieux-disante pour couvrir les besoins de la Commune en fourniture de repas en liaison froide pour sa restauration scolaire et ses accueils de loisirs (3-11 ans) des mercredis et vacances ;

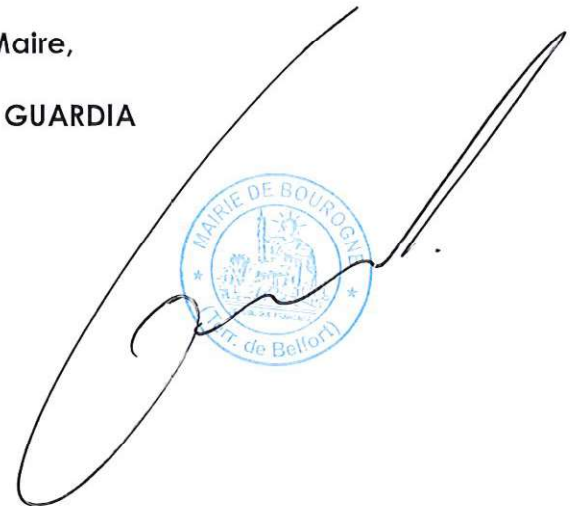
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec la Cuisine d'Uzel pour un démarrage des prestations à compter du 1^{er} septembre 2022 et pour une durée d'1 an reconductible 2 fois maximum ;
Et d'opérer toutes les démarches subséquentes liées à cette passation.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 juillet 2022

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

Berger
Leviault

ID : 090-219000171-20220712-40_2022-DE



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 12
Votants : 12
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
7 juillet 2022

Date d'affichage :
18 juillet 2022

Délibération n° 41
Objet : Décision
modificative n° 2 au
budget 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE

Séance du 12 juillet 2022



L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-neuf heures neuf minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELOT, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, François BAUDIN, Gilles DANG-HAO, Sébastien REINICHE.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Sylviane DEMAIMAY.

Absents : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT ; Mr David GRESSOT.

0 Procuration :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Monsieur le Maire présente les ajustements de dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement retracés dans le tableau ci-après annexé.

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il y a lieu d'intégrer le coût du contrat de prêt signé en juin dernier, pour le remboursement du capital en investissement et les intérêts pour un total de 22 046 € en 2022.

Par ailleurs, la présente décision modificative prend en compte les notifications de subventions (DSIL, Département, Optymo) intervenues après le vote du budget, pour un montant total de 39 750 €, qui s'équilibre en investissement, après prise en compte de

l'emprunt, par diverses dépenses au chapitre 21 à hauteur de 18 537 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider les modifications budgétaires figurant dans le tableau annexé ci-après.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 13 juillet 2022

Le Maire,
Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 090-219000171-20220712-41_2022-DE

Bernier
Levraut

90017 Code INSEE	commune de Bourogne Budget Communal	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	902.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	902.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 133.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	1 000.00 €	1 133.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	769.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	769.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 902.00 €	1 902.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 450.00 €
R-1337 : Dotation de soutien à l'investissement local	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 450.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	20 913.00 €	0.00 €	0.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	21 213.00 €	0.00 €	300.00 €
D-2117 : Bois et forêts	0.00 €	9 804.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311 : Hôtel de ville	0.00 €	283.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	580.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0.00 €	7 665.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	205.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	18 537.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	39 750.00 €	0.00 €	39 750.00 €
Total Général		39 750.00 €		39 750.00 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 090-219000171-20220712-41_2022-DE

